



Taussac

CARLADEZ - AVEYRON



Le petit journal de **TAUSSAC**

Novembre 2020



Ecole de Taussac, élèves, enseignants et personnels



Editorial

Chers Taussacoises, Taussacois,

Notre pays vit actuellement des temps difficiles sur plusieurs plans : sanitaire, économique, social... suite à l'épidémie de la COVID-19 et aux conséquences du confinement du 16 mars dernier.

La vie de notre Commune a aussi été impactée (report du deuxième tour et de la mise en place du Conseil municipal, fermeture de l'école et annulations des animations...).

Je tiens à remercier René PAGES, élu depuis 1984, qui a œuvré 3 mois et demi supplémentaires aux commandes de notre Commune.

Notre Commune de Taussac a réussi à surmonter cette période, elle a su s'adapter aux différentes directives, notamment aux contraintes liées à l'accueil du public (salle des fêtes, salle de réunion...) et plus particulièrement à l'accueil des enfants à l'école.

Dans un premier temps, la mise en place de « l'école à la maison » avec les classes virtuelles et un gros travail des enseignants, que je tiens à remercier, a permis de poursuivre les enseignements avec une bonne participation des élèves.

Puis, du 11 mai au 22 juin 2020, l'école a pu reprendre progressivement pour les élèves des différentes sections.

Durant cette période de confinement des masques ont été distribués aux personnes de la Commune.

Depuis vos élus ont dû se rassembler pour installer le Conseil Municipal et voter le budget.

Aujourd'hui, nous devons faire face à une nouvelle période de confinement. Le conseil municipal se tient à vos côtés en ces moments difficiles, en espérant que les mois qui arrivent nous apportent un futur plus radieux.

Prenez soin de vous en respectant les consignes et les gestes barrières.

Le maire,
Jean Raymond CAYZAC

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- CAYZAC Jean Raymond
- AUSTRUY Serge

SIEDA

- GALTIER Philippe
- TARRISSE Michel

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : CAYZAC Jean Raymond

Titulaires :

- AMBLARD Jean-Pierre-
- BERTHOU Jean-Pierre
- VINCENT Pascale

Suppléants :

- AUSTRUY Serge
- MERCADIER Michel
- SIOZADE Alain

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délégués du Conseil Municipal :

- BELARD Catherine
- CHAPELLE Julien
- GAILLAC Nadège
- BERTHOU Jean-Pierre
- DEJOU Valérie

Délégués hors Conseil Municipal

- DALAT Jean-Yves
- DELPUECH Christian
- DONORE Thérèse
- SIOZADE Roseline
- GODARD Guy

TRAVAUX

Responsable : AMBLARD Jean-Pierre

- FONTANGE Daniel
- BERTHOU Jean-Pierre
- VINCENT Pascale
- AUSTRUY Serge
- SIOZADE Alain

FINANCES

Responsable : FONTANGE Daniel

- DEJOU Valérie
- GAILLAC Nadège
- VINCENT Pascale
- BERTHOU Jean-Pierre

AGRICULTURE

Responsable : TARRISSE Michel

- AUSTRUY Serge
- PLANCHARD Christine
- SIOZADE Alain

AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTS

Responsable : CHAPELLE Julien

- GALTIER Philippe
- BELARD Catherine
- DEJOU Valérie
- PLANCHARD Christine

URBANISME / ENVIRONNEMENT

Responsable : CAYZAC Jean Raymond

- BELARD Catherine
- BERTHOU Jean-Pierre
- CHAPELLE Julien
- FONTANGE Daniel

SOLIDARITE / ACTION SOCIALE

Responsable : GAILLAC Nadège

- BELARD Catherine
- DEJOU Valérie
- BERTHOU Jean-Pierre
- CHAPELLE Julien

INFORMATION ET COMMUNICATION

Responsable : GALTIER Philippe

- MERCADIER Michel
- DEJOU Valérie
- CHAPELLE Julien
- PLANCHARD Christine

TOURISME / CULTURE / VIE ASSOCIATIVE

Responsable : PLANCHARD Christine

- GAILLAC Nadège
- BELARD Catherine
- DEJOU Valérie
- GALTIER Philippe
- FONTANGE Daniel
- MERCADIER Michel

RESSOURCES HUMAINES / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Responsable : AUSTRUY Serge

- CAYZAC Jean Raymond
- BELARD Catherine
- VINCENT Pascale
- BERTHOU Jean-Pierre
- CHAPELLE Julien

AMENAGEMENTS PAYSAGERS / CADRE DE VIE

Responsable : MERCADIER Michel

- GAILLAC Nadège
- DEJOU Valérie
- PLANCHARD Christine
- CHAPELLE Julien

1) BUDGET 2020

La COVID 19 ayant provoqué un retard important du deuxième tour des élections municipales, les budgets préparés par la Commission des Finances, n'ont pu être votés que le 24 juillet par le Conseil Municipal.

Budget Principal

Section de Fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent à 635 597 €.

Au niveau des contributions directes le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 3,87
- Foncière bâti : 5,85
- Foncière non bâti : 35,75

Les trois recettes principales sont:

- les dotations de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement 86 766 €, Dotation de solidarité rurale 57 553 € : sensiblement les mêmes montants qu'en 2019) ;
- les contributions directes (TH, FB, FNB) : produit attendu 75 298 €, plus le versement de la Communauté de Communes relatif à une partie de l'ancienne Taxe Professionnelle : 146 208 € ;
- taxe sur les pylônes : 193 148 € (+ 4,73 %)

Le prélèvement pour la Section d'Investissement est de 133 304 €.

Section d'investissement : recettes et dépenses s'équilibrent à 1 053 093,53 € :

Recettes principales :

- reste à réaliser 233 860,31 €, excédent fonctionnement reporté 170 075,77 €, prélèvement Fonctionnement 133 304 €, FCTVA 49 676 €, emprunts 90 000 €, subventions 96 587.

Dépenses prévues :

- reste à réaliser 295 322,41 €, déficit reporté 274 128,40 €, capital emprunts 86 713 €, Eglise de Peyrat 14 975 €, Site de Lez 6 600 €, gîte d'étape à Manhaval 16 324 €, voie carrossable de Manhaval 39 000 €, Pont de l'Etang 38 706 €.

Budget Assainissement

Les recettes sont constituées principalement par la redevance assainissement collectif : 32 361 €.

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 41 574 €, pour la section d'investissement à 203 918,06 €.

Au niveau de la Section d'Investissement, la part disponible pour les travaux s'élève à 213 075,58 €.

Des travaux importants d'assainissement sont prévus : stations de Taussac et de Cancelade.

Budget Lotissement du Puech de Lestrade

Recettes et dépenses s'équilibrent : pour la Section de Fonctionnement à 24 471,55 € et pour la Section d'Investissement à 11 180,55 €.

Budget CCAS

Recettes et dépenses s'équilibrent : pour la Section de Fonctionnement à 1 392,02 € et pour la Section d'Investissement à 240 €.

La disponibilité est de 1 092,02 €.

2) L'EQUIPE MUNICIPALE (CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 04 JUILLET 2020)



Michel Mercadier, Pascale Vincent, Jean-Pierre Amblard (3ème adjoint), Valérie Dejou, Michel Tarrisse, Serge Austruy (1er adjoint), Cathy Bêlard, Jean Raymond Cayzac (Maire), Julien Chapelle, Daniel Fontange, Alain Siozade, Jean-Pierre Berthou, Nadège Gaillac, Philippe Galtier, Christine Planchard (4ème adjointe).

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Du 21 janvier au 20 février 2021 aura lieu le recensement de la population.

Notre commune est évaluée tous les 5 ans.

Cette collecte d'informations est organisée par la Mairie et l'Insee.

Mme Estelle Lalande, agent recenseur, se rendra donc à votre domicile à partir du 21 janvier 2021.

Elle vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin par exemple). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie au plus tard le 20 février 2021. Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre au questionnaire sont importantes.

La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles et ne sont utilisées que par l'Insee.

Si vous habitez notre commune 6 mois ou plus dans l'année, il convient de vous faire recenser à Taussac.

Du nombre d'habitants recensés dépend la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, et nombre d'autres subventions.

Cette année, la priorité est de remplir ces questionnaires sur Internet.

AUTORISATIONS D'URBANISME, QUE DOIT-ON DEMANDER ?

Certificat d'urbanisme, Permis de construire, Déclaration préalable, nous sommes parfois perdus.

En fait, ce n'est pas si compliqué :

- Vous avez un projet de construction : pour le réaliser il vous faut savoir si le terrain est constructible. Vous devez demander un Certificat d'urbanisme (C.U.).
- Vous voulez construire un petit garage, une annexe ou autres qui mesurera entre 5 m² et 19,99 m², vous devez demander une Déclaration préalable.
- Vous voulez construire un bâtiment qui fera 20 m² et plus : vous devez demander un Permis de Construire (P.C.)

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...) il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

Vous pouvez vous inscrire par courrier ou bien vous rendre à la mairie de votre domicile .

Vous devez fournir les documents suivants :

- Formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription
- Photocopie d'un justificatif d'identité : Carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande) ou Passeport français valide ou périmé depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom, et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la Commune.

Inscription en ligne :

Vous devez utiliser le télé-service de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

Ce service est accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans. L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra pas aboutir.

RECENSEMENT MILITAIRE

La démarche se fait à la mairie de la Commune de votre domicile. Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches d'inscription au baccalauréat, BEP... ou concours.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi et vendredi 9 h - 12 h15 et 13 h 30 - 17 h • Mercredi et jeudi 9 h à 12 h 15

Téléphone 05 65 66 02 45 – Mail mairie.taussac@wanadoo.fr - www.taussac.fr

AUTRES INFORMATIONS

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Le déploiement du réseau de fibre optique est en cours sur la commune de Taussac, il s'opérera jusqu'à fin 2022. Pour connaître la date programmée de raccordement de votre habitation au réseau ALL FIBRE <http://www.alliancetreshautdebit.fr>

LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2020

Les journées du patrimoine 2020 ont permis aux visiteurs de découvrir l'église de Peyrat, l'église de Mayrinhac, la chapelle Notre Dame de Lez, la chapelle de Manhaval et la maison du Bois à Taussac.

Merci à tous les bénévoles qui ont rendu possible l'organisation de cet événement !



COMMUNAUTES DES COMMUNES (AUBRAC, CARLADEZ, VIADENE)

Harmonisation du financement des ordures ménagères

	REOM	TEOM
Redevables	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Occupant des lieux	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Contribuable au même titre que les propriétés bâties soumises à la taxe foncière.
Tarif	Institué par le Conseil Communautaire qui fixe le tarif en fonction de l'utilisation du service et de son coût pour la collectivité.	Son calcul ne dépend pas du service mais de la valeur des bases imposables et d'un taux voté par la collectivité.
Facturation et recouvrement	A la charge de la Communauté de Communes Les factures impayées sont supportées par le budget communautaire.	Confiés aux services fiscaux moyennant des frais de gestion. L'institution de la TEOM n'entraîne pas de charges de gestion pour la communauté de communes et lui assure le versement de la totalité des produits votés

Pourquoi l'institution de la TEOM à l'ensemble du territoire ?

Réglementairement, ces différents modes de financement ne peuvent plus coexister et la communauté de communes a dû faire un choix pour harmoniser progressivement les modalités de contribution des usagers au financement de ce service.

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette harmonisation de la contribution des administrés devait être envisagée compte tenu de la mise en oeuvre d'un même niveau de service sur l'ensemble du territoire. Le conseil communautaire a donc décidé à l'unanimité l'instauration de la TEOM sur l'ensemble du territoire communautaire à compter de 2020.

INFORMATIONS AUX PME PMI

POUR RAPPEL :



- L'association Trait d'union est éligible à la Taxe d'apprentissage, vous pouvez donc régler cette taxe en faveur de cette association.
 - Aide aux réponses aux appels d'offres : la communauté de communes met à la disposition des entrepreneurs une équipe chargée de les aider dans leurs démarches, sachant qu'en outre il est obligatoire de passer par des plateformes numériques.
- Contact : Rémy Laurens – 06 08 28 62 69 / r.laurens@ccav.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETTERIE

Les conditions d'accès des véhicules pour les usagers de la catégorie «particulier» sont :

Véhicules autorisés :

- Véhicule léger ou utilitaire d'un Poids Total en Charge autorisé n'excédant pas 3.5 tonnes.
- Les véhicules pourront être attelés d'une remorque d'un PTAC inférieur ou égal à 750 kg.

Véhicules non autorisés :

- Les véhicules utilitaires d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes,
- Les camions grues
- Les véhicules non immatriculés quelque soit leur PTAC
- Les tracteurs agricoles avec benne

Les conditions d'accès des véhicules pour les usagers de la catégorie «professionnels» sont :

Véhicules autorisés :

- Véhicule léger ou utilitaire d'un Poids Total en Charge Autorisé n'excédant pas 3,5 tonnes.
- Les véhicules pourront être attelés d'une remorque d'un PIAC inférieur ou égal à 750 kg.

Véhicules non autorisés :

- Les véhicules utilitaires d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Les camions grues.
- Les véhicules non immatriculés, quelque soit leur PTAC.

Déchetterie : ZA de Bel-Air – 12600 Taussac

Tél. : 05 65 44 13 64

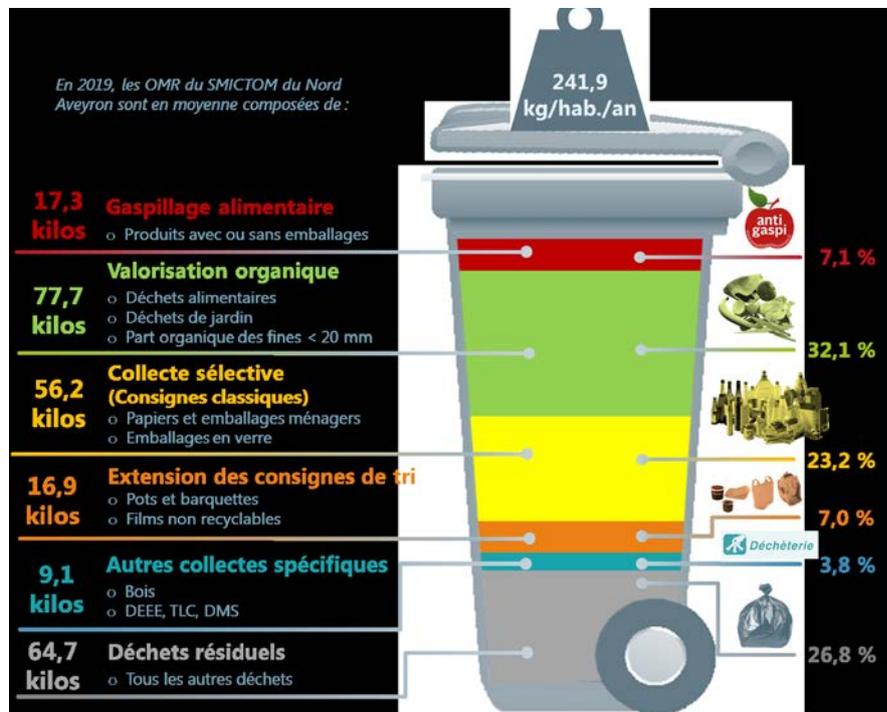
Du 1er avril au 30 octobre :

Lundi : 14h00 – 17h30
 Mercredi : 9h00 – 12h00
 Jeudi : 9h00 – 12h00
 Vendredi : 14h00 – 17h30
 Samedi : 9h00 – 12h00

Du 1er novembre au 31 mars :

Lundi : 14h00 – 16h30
 Mercredi : 9h00 – 12h00
 Jeudi : 9h00 – 12h00
 Vendredi : 14h00 – 16h30
 Samedi : 9h00 – 12h00

REPARTITION DES OMR POUR LE NORD AVEYRON



16 687,41 tonnes, c'est la quantité totale de déchets ménagers et assimilés collectés en 2019, soit 567 kg/hab.

+ Les quantités des déchets issus de la collecte sélective continuent de progresser + 3,76 kg / hab. Nos performances de collecte sont supérieures à la moyenne départementale aveyronnaise à 57,20 kg par Aveyronnais et progressent : +6,75 % contre +2,88 % au niveau départemental. Le taux de refus reste stable à 15,73 % par rapport à 2018 (15,50%). La moyenne départementale 2019 est plus élevée, à 22,60 %.

- Malgré une performance de collecte supérieure au ratio départemental, il reste encore 46,83 kg d'emballages par habitant trouvés dans nos poubelles noires, soit plus de 1370 tonnes d'emballages « à récupérer » et « à recycler » !!

COMITE DES FETES DE TAUSSAC



En raison du contexte sanitaire, même si l'ensemble des manifestations de la commune, comme la fête patronale, était programmé, seul le concours de belote du mois de Janvier 2020 a pu se tenir.

En effet, au mois d'avril, nous avons pris la décision d'annuler toutes les manifestations de l'année 2020.

Face à cette situation sans précédent, nous avons joué la carte de la vigilance et de la sécurité.

L'assemblée générale du comité initialement prévue le 23 mars a été décalée au 12 septembre 2020. Elle nous a permis d'effectuer :

- Le bilan financier de l'année 2019 et la situation financière au 31/12/2019.
- Le renouvellement du 1/3 sortant du conseil d'administration et le renouvellement du bureau.

Merci à tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour notre association. Si de nouveaux bénévoles souhaitent nous rejoindre, ils sont les bienvenus !

CLUB DES MARCHEURS DU CARLADEZ



Comme tout un chacun nous avons subi le contre coup du coronavirus : annulation des randonnées, report de notre séjour à Sainte Eulalie-de-Cernon, précautions, obligations, et respect des consignes de notre fédération furent jusqu'à présent notre leitmotiv.

A ce jour, nous sommes dans la continuité de ces recommandations. En attendant des jours meilleurs, nous faisons quelques sorties par petits groupes, toujours très heureux de nous retrouver, mais un peu frustrés par les limitations.

Mais il y a quand même des points positifs : le premier c'est la participation des communes à notre souhait d'arborez des tee-shirts affichant notre logo et notre appartenance au Carladez. Le deuxième c'est l'augmentation des licences en cette fin d'année. Voilà deux raisons de nous réjouir et d'affronter l'avenir avec sérénité.

Petit rappel : notre club est ouvert ponctuellement aux non-adhérents, contre une participation de 3 euros par sortie. (calendrier disponible à l'Office de Tourisme)



LOISIRS ET CULTURE EN CARLADEZ



Après l'espoir et l'organisation d'une reprise de ses activités dans le plus strict respect des consignes sanitaires, LOISIRS et CULTURE, face au nouveau confinement, reporte sa rentrée 2020-2021 à Janvier 2021.

Malgré cette nouvelle période de confinement, quelques mots pour vous confirmer que LOISIRS et CULTURE reste engagé dans le développement de ses activités artistiques et culturelles et peaufine la mise en place de 2 nouveaux ateliers :

ATELIER THEATRE : Maud TARRISSE 06 30 35 92 37
ouvert aux collégiens et adultes le mercredi

ATELIER ARCHITECTURE : Julie BOETTCHER 06 71 77 12 54
ouvert aux ados (dés 11 ans) et adultes le samedi

Tous nos autres ateliers seront prêts à vous accueillir dès que la situation sanitaire le permettra.

ECOLE DE DANSE :

classique Maryse BONNET 06 37 47 28 73
folklore Yvonne GRANELET 06 89 51 40 51

ECOLE DE MUSIQUE :

piano , guitare , batterie Simone MATIAS 06 33 04 22 57

CHORALE : Anne-Marie BOURQUENOT 06 85 67 81 83

CHIFFRES ET LETTRES : Christiane FOURNIER 06 82 32 98 88

GYMNASTIQUE : Annie RAYNAL 06 82 19 72 69

ATELIER PHOTO : Michel MERCADIER 06 40 56 10 10

CAUSERIES OCCITANES : Denise CHAMBLANT 06 32 74 68 20

CAFE HISTOIRE : Claire OBERLI 06 66 75 35 91

ATELIER PEINTURE : Nadine VIGNOLO 06 75 16 27 13

Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour tout renseignement. Prenez soin de vous et rejoignez nous. A bientôt.

VIVRE A MAYRINHAC



L'association n'a pas pu organiser sa fête annuelle le 1er dimanche du mois d'août 2020 en raison de la crise sanitaire. Nous serons donc très heureux de vous retrouver tous à Mayrinhac le dimanche 4 août 2021 pour partager de nouveau nos festivités. L'association a entamé cet été une démarche d'adressage afin de nommer et numéroter ses voies.

CARLADEZ GOUL SPORTIF

Les reprises des entrainements s'échelonnent depuis le 5 septembre 2020, les dates de reprises des compétitions seront prochainement précisées par le district.

U14-U15 : A.Soulage /F.Bony

U12-U13 : reprise le 05/09 – éducateurs P.Vayre/ O.Cransac

U10-U11 : reprise le 12/09 – éducateurs J.Chapelle/N.Augeyre

U6-U9 : reprise le 26/09 – éducateurs L.Loussert/J.Trarieux



LA FORET MAGIQUE



Compte tenu du contexte d'épidémie de Coronavirus, l'Espace Bois a été ouvert deux jours par semaine à partir du 23 juillet, et jusqu'au mois de septembre.

280 personnes environ ont visité la Maison du Bois.

Il y a eu beaucoup de passage sur le sentier cet été.

Cette année, de nombreuses familles ont préféré la campagne où il était bien plus facile de respecter les gestes barrières.

Le 18 septembre, un groupe de résidents de la maison de retraite a fait une sortie à la Maison du Bois pour l'après-midi.

Pour la journée du patrimoine, l'espace a été ouvert aux visiteurs le dimanche après-midi, 12 personnes ont visité le site.

Compte tenu du contexte, l'assemblée générale de l'association sera reportée à une date ultérieure.

LA FERME DE MATHILDE

Comme chaque année nous avons prévu deux soirées portes ouvertes, une fin mai et l'autre mi-août. Celles-ci devaient avoir une signification particulière au vu des 10 ans d'installation de l'activité canards sur l'exploitation.

Mais avec le contexte actuel, celle du mois de mai a été annulée. Celle du mois d'août a eu lieu le jeudi 13, dans des conditions sanitaires particulières.

Cela n'a pas empêché bon nombre de personnes de participer à cette Soirée à la Ferme. Nous proposons cette année une visite de la ferme, un repas avec les produits de l'exploitation et un concert en fin de soirée avec «Un Singe en Hiver». Un grand merci à tous ceux qui se sont déplacés et qui nous ont permis de passer une belle soirée !



ADMR



L'ADMR du Carladez, avec l'aide d'une équipe de bénévoles et de 17 salariées qualifiées, accompagne toutes les personnes de la naissance à la fin de vie.

Les aides à domicile au nombre de 15 interviennent au domicile des personnes dépendantes, handicapées, mais aussi en soutien aux familles.

Un service de portage de repas est organisé sur les communes de Mur-de Barrez, Brommat, Thérondeils, Taussac, Lacroix-Barrez et Murols.

Une secrétaire administrative accueille le public les lundis, mardis et jeudis toute la journée et les mercredis et vendredis matins.

L'association est actuellement à la recherche de personnel pour le poste d'aide à domicile.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS



Depuis plusieurs années, les commémorations du 11 novembre et du 8 mai sont célébrées en commun avec Mur-de-Barrez. La cérémonie de l'armistice de 1918 s'est déroulée normalement le 11 novembre 2019 : à 9h30 à Taussac puis à 11h30 à Mur-de-Barrez, après la messe célébrée à l'intention des victimes de guerre.

Par contre, en raison du confinement, la cérémonie du 8 mai 2020 n'a pas pu se dérouler comme à l'accoutumée.

Comme recommandé, quelques représentants, dont le maire, les présidents de la FNACA et de l'amicale ont pu participer à la cérémonie.

Quant à la prochaine commémoration du 11 novembre, le déroulement sera fonction des dispositions en vigueur à ce moment là, compte tenu de la pandémie.

Ces diverses commémorations (11 novembre, 8 mai et 19 mars) constituent un devoir de mémoire à l'égard de nos anciens combattants. Nos concitoyens, notre jeunesse doivent, malgré le temps qui passe, en être pleinement conscients !

ASSOCIATION NOTRE DAME DE MANHAVAL

L'association s'est réunie le 20 février 2020. Cette réunion a d'abord permis de faire le point des animations et le bilan financier pour l'année 2019.

Le programme des animations pour 2020 a ensuite été arrêté. Compte tenu des dispositions sanitaires, le concert prévu en juillet a dû être annulé. Par contre, l'office religieux a pu avoir lieu le 14 août à 17 heures, en respectant les consignes sanitaires, en présence de monseigneur Soubrier et du père Marek qui, accompagné d'un groupe de marcheurs, sont partis de Mur de Barrez en début d'après midi et se sont rendus à pied à Manhaval en empruntant le chemin de Cluny (GR465). Une belle initiative qui mérite d'être saluée et encouragée !

Les membres de l'association se sont de nouveau réunis le 17 septembre 2020.

Après la présentation de la situation financière, les prochaines animations pour 2021 ont été arrêtées, sous réserve que les conditions sanitaires permettent leur déroulement normal. Ainsi le concert annulé en 2020 est reporté en juillet 2021. Quant à l'office religieux, il aura lieu à la mi-août comme chaque année.

Au cours de la réunion les membres de l'association ont procédé au renouvellement du bureau qui se compose désormais comme suit :

Président : René Pages Vice – Présidente : Cathy Cezac
Secrétaire : Christine Planchard Trésorière : Lucette Pages
Membres :

Eric Planchard - Virginie Lescure-Meviguet - Alain Cezac
Francis et Annie Taft - Gérard et Michelle Vaumousse



CROIX ROUGE NORD AVEYRON



Les 32 bénévoles Croix Rouge Nord Aveyron, qui habitent sur les Communes du Carladez, ont continué leurs actions tout au long de l'année 2020.

A l'EHPAD de Mur de Barrez, en favorisant le transport à domicile des personnes âgées de l'ancien canton, pour vaincre l'isolement social. Tous les mardis après-midi, hors vacances scolaires, ces personnes sont invitées à partager un moment festif (the dansant, chorale, loto...). Tous les premiers mardis du mois, quelques résidents de l'EHPAD et les personnes âgées du canton peuvent profiter d'une séance « cinéma » à la salle

Bertrand Tavernier de Mur de Barrez. Le jeudi après-midi, il a été créé, pour les résidents, un club « lecture » et également un club « tricot » qui sont très appréciés.

A la Vestiboutique, création en 2019 d'une deuxième boutique, rue de la Parro. Toutes les personnes désireuses d'acheter ou d'apporter des vêtements, peuvent venir le jeudi et le samedi matin de 9 h 30 à 12 h, rue de la Parro à Mur de Barrez. Elles seront les bienvenues et nous aideront, ainsi, financièrement.

Pour subvenir aux demandes des assistantes sociales (bons alimentaires, EDF, bons d'essence...) et pour nous aider dans la gestion au quotidien, nous avons pu compter sur le soutien financier des communes de Brommat, Lacroix Barrez, Mur de Barrez, Murols, Taussac, Théronnels et Saint Hippolyte. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées ! Malheureusement, en raison de la pandémie, les interventions au niveau de l'EHPAD ont dû s'arrêter.

Toutes ces actions menées souvent avec humilité et dans la discrétion, ne pourraient être réalisées sans l'aide de l'équipe des 32 bénévoles. Cette équipe soudée a su tisser des liens d'amitié sur tout l'ancien canton. Toute personne souhaitant devenir bénévole ou toute personne souhaitant bénéficier de ces mardis festifs, peut nous joindre au 07 85 83 45 64.

APE de l'école de Taussac



Comme chaque année, l'association a organisé et financé diverses animations.

Halloween : depuis maintenant 6 ans, le soir du 31 Octobre, les enfants déambulent dans le village pour effrayer les habitants qui leur offrent des bonbons pour éviter qu'un mauvais sort ne leur soit jeté.

Noël 2019 : le vendredi 20 décembre, les enfants de l'école de Taussac ont invité leurs camarades de Thérondels à assister au spectacle « Oups Traineau Cassé » à la salle des fêtes Ils ont ensuite partagé le repas de Noël et accueilli le Père Noël venu partager le goûter et leur offrir des cadeaux.

Quine : Samedi 1er Février a eu lieu le quine annuel.

Le premier lot était un voyage au Futuroscope. Il a été remporté par France Carrier de Taussac.

Repas de fin d'année : Mardi 30 Juin le repas de fin d'année a été maintenu à la ferme de Christophe et Mathilde.

PELERINAGE DE LEZ

Mardi 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge Marie, la petite chapelle et le sanctuaire de Notre-Dame de Lez s'étaient parés de leurs plus beaux atours et étaient magnifiquement fleuris pour accueillir le traditionnel pèlerinage dédié à la Vierge Marie.

Pour un groupe de marcheurs, le pèlerinage a débuté dans l'église de Mur-de-Barrez par un temps de prière avant de partir sur le chemin du Verdier pour regagner le site de Lez au cœur de la châtaigneraie, rejoignant ainsi la foule des fidèles venus de tout le Nord Aveyron, du Cantal voisin mais aussi de bien plus loin, pour assister à la messe célébrée par le père Jean-Luc Barrié et animée par les chants interprétés par la nombreuse assistance.

Cette cérémonie, empreinte d'une grande piété, et qui s'est déroulée sous un soleil radieux, est un moment fort du Carladez aveyronnais et cantalien.



TRAIT D'UNION



Trait d'Union est une association loi 1901, créée en 2006 grâce à la mobilisation d'habitants investis dans le développement socioculturel du territoire. Trait d'Union vise à répondre à des besoins du territoire non satisfaits.

C'est un outil à la disposition de la population, des chefs d'entreprise et des élus, afin de mobiliser et promouvoir les énergies, dans le but de dynamiser l'économie locale. Cet outil se présente sous deux

formes : l'Espace Emploi Formation et les structures d'insertion par l'activité économique.

Sur le territoire du Carladez, deux chantiers d'insertion ont été créés et développés depuis 2006 :

le chantier d'insertion-restauration du patrimoine bâti et paysager et la blanchisserie du Carladez.

Et en 2019 une nouvelle structure s'érigeait.

Un service à la population s'est ouvert en Avril 2019 : l'Eco Pressing, situé au 13 rue de la Parro, dans le centre bourg de Mur-de-Barrez, vous accueille pour traiter tout votre linge.

- Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00-13h00 / 13h30-17h00

- Mercredi : 9h00-13h00 / 15h00-17h00

- Samedi 9h00 à 13h00



Ce service permet d'offrir aux particuliers une prestation qualitative grâce à un système innovant et éco-responsable : « l'Aqua-nettoyage ».

Ce procédé permet de traiter les textiles délicats (costume, manteau, veste, lainage, robe...) tout en préservant la couleur et la brillance du tissu. Le principe consiste à nettoyer en utilisant l'eau sans détériorer les fibres du vêtement. Pour ce faire,

« l'Aqua-nettoyage » utilise des programmes spécifiques. C'est un système complet qui intègre le détachage, le nettoyage, le séchage, ainsi que la finition des vêtements. Le procédé utilisé, Text'Eau, respecte vos textiles et préserve l'environnement.

Text'Eau est un processus de traitement des textiles nouvelle génération, non polluant, sans recours à des solvants, pour un nettoyage nature. Nous continuerons de proposer un service blanchisserie avec des formules à la corbeille et un service de pressing.

Eco-Pressing du Carladez

13 rue de la Parro

12600 MUR DE BARREZ

Tél : 05.65.44.32.99

LES POMPIERS DU CARLADEZ



Les Pompiers du CARLADEZ recherchent activement des hommes et des femmes entre 18 et 55 ans, prêts à s'investir pour porter secours à la population.

En effet, le nombre d'interventions augmente chaque année alors que les nouvelles recrues se font rares. A ce jour plus de 210 interventions pour 21 pompiers, 3 infirmières et 3 médecins.

L'effectif n'est pas suffisant pour être disponible à tout instant dans la journée.

Il n'y a pas de profil type, seulement l'envie d'aider son prochain dans un centre de secours rural. Le manque d'ambulance locale se fait cruellement ressentir et les pompiers sont sollicités sur des missions très différentes.

Pour rentrer chez les pompiers c'est simple : 1 jour de découverte à Rodez, 5 jours de formation aux secours d'urgence à personne et ensuite 5 jours de secours en équipe.

L'école départementale propose plusieurs dates.

Des conventions existent avec les employeurs pour faciliter le recrutement, mais aussi la formation.

L'engagement peut être dissocié, c'est à dire que les futures recrues peuvent choisir entre secours à victimes et incendie.

C'est un engagement qui demande beaucoup d'investissement, mais qui en retour procure la satisfaction personnelle du devoir accompli.

Il faut repousser la fatalité : oui, notre Carladez est excentré par rapport à Rodez ou à Aurillac, mais sa population est riche de commerces, d'artisans, d'agriculteurs, d'employés ...

Alors, à tous les niveaux, il faut oeuvrer pour la sécurité de notre population.

Si vous êtes intéressé(e)s, vous pouvez vous rapprocher d'un pompier ou laisser un message sur la boîte mail du Centre de Secours du Carladez cs-carladez@sdis12.fr

LES EMPLOYES MUNICIPAUX

BERNADETTE, LUCILE, LAURENT, GILLES, STEVE, MARIE-LAURENCE, EMILIE, JOELLE, ALLISON



La secrétaire de Mairie : Pagès Bernadette.

Tézenas du Montcel Lucile cessera ses fonctions fin 2020.

Merci à Lucile pour le travail effectué durant 6 ans comme secrétaire de Mairie à Taussac.

Les agents techniques : Berthou Laurent, Maynier Gilles, Chaudalet Steve.

Les agents de l'école : Cavallié Marie-Laurence, Plassart Emilie, Perret Joëlle, Chapelle Allison.

LA MAISON DE MANHAVAL

RECEPTION DES TRAVAUX



La réception des travaux de la maison de Manhaval a eu lieu le mercredi 7 octobre. Quelques finitions restent à effectuer avant le 31 octobre 2020.

La livraison (fin des travaux) de la maison de Manhaval est prévue à fin 2020, son aménagement se déroulera pendant le premier trimestre 2021.

LE PONT DE L'ETANG

La réfection du pont de l'étang s'est achevée le 23 octobre.

Une déviation par Lugat a permis de finaliser cet ouvrage après 10 jours de travaux.





En raison du contexte sanitaire, la plupart des événements auxquels nous devions participer ont été annulés. Cependant, nous avons réussi à produire notre spectacle équestre durant la Feria du Cheval des Stes Maries de la Mer mi-Août et au château du Lembron fin août. La saison tourisme au Ranch du Barrez a quant à elle connu un vrai succès.

Nous espérons reprendre les spectacles à Combelles pendant les congés de Noël 2020.

Nous vous proposons des cours d'équitation, des promenades à cheval et à poney ainsi, que des stages pour les vacances.

Nous sommes également ouverts toute l'année pour des cours et pour l'accueil de chevaux en pension.

Ranch du Barrez
Bel-Air 12600 TAUSSAC
tél : 05.65.66.20.01

<https://ranchdubarrez.ffe.com/> mail : ranchdubarrez@free.fr

LE CARNET

Concernant ce carnet, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer les informations à la mairie.

NAISSANCES

- Agathe et Manon, au foyer de Marine DEBLADIS et de Quentin BERTRAND.
- Amélia, au foyer de Kestia et Maxence CHOUGRANI.
- Auguste, au foyer de Simon et Ludivine FOURNIER.
- Cédric, au foyer de Hervé CHASSANG et Elodie BELHAIRE.
- Elise, au foyer de Jean-Baptiste AMILHAU et Aurélie SOULAS.
- Even, au foyer de Jean Philippe AMBLARD et de Marie Laure CAMBOURNAC.
- Gaspard, au foyer de Romain et Elodie SIOZADE.
- Nathan, au foyer d'Océane LALANDE et de Luc BONNET.
- Rose, au foyer de Valérie MAYNIER et Sébastien BADUEL.
- Sam, au foyer de Vanessa TURPIN et Bruno GILET.
- Julia, au foyer de Morgane DONORE et Cédric COLOMB.
- Diane, au foyer de Marjolaine PONCET et Jérémy NITARD.

DECES

Ont été inhumés sur la commune :

- ALRIC née ALARY Juliette à Taussac
- BORRY Josephine à Taussac
- CHASSANG Pierre à Taussac
- CHAUZY Jeanne de Lugat
- GALTIER Jean à Mayrinhac de Taussac
- LISSORGUE Albine à Peyrat
- SOUBRIER Marguerite à Peyrat
- PAGES Josette à Peyrat
- PIROT Mireille, ancienne propriétaire à Plaisance
- SOLINHAC Marie, du Bout de la Côte

Ont été inhumés hors de la commune :

- BONNET Jeannette de Bars (Maman de Roseline Siozade)
- GUILMAIN Daniel Roland de Mayrinhac
- LAFON Lucienne de St Hippolyte (Maman de Simone Valadier)
- VABRE Léa à Mur de Barrez
- VIGNES Gérard de la Côte Blanche
- CARRIER Raymonde (Belle-mère de Lucile Tezenas du Montcel)

MARIAGES

- Djéné KABA et Philippe GALTIER, le 05 août 2020 à la Mairie de Taussac.
- Morgane DONORE et Cédric COLOMB, le 15 août 2020 à Murols
- Zoé BOMPAIN et Romain GILET, le 12 septembre 2020 à la Mairie de Taussac.
- Marine SIOZADE et Maxime MAUREL, le 19 septembre à l'église de Mayrinhac,

REUSSITES SCOLAIRES

- ALLIOT Célia, licence mention assez bien
- ALLIOT Margot, BEPC mention très bien
- BELARD Camille, BEPC mention très bien
- BERTHOU Amandine, BAC STMG
- CASSAGNES Mélina, BAC ES mention assez bien
- FRESQUET Amélie, diplôme d'infirmière
- GUILHEN Magali, diplôme d'infirmière
- GUILHEN Océane, BEPC mention très bien
- LE HIR Salomé, BEPC mention très bien
- PAILHES Camille, BAC STL
- RIEU Mélissa, BAC ES mention assez bien

NOUVEAUX RESIDENTS

- CLERMONT Yannick et FLEURY Alexane, Taussac
- CHAUVEY Corentin et BRUGEL Clara, Taussac
- ROUX Robert et HENOT Evelyne, Peyrat
- TRIVAUX Fabien, Servières
- WITZ Etienne, Plaisance
- LABORIE Marion, Puy de Julhe
- BREUIL Roseline et ses enfants, Pierre et Aurore, Puech de Lestrade